

Je sais pourquoi me rendre dans un Cegidd

Docteur Laurence SANTINI-GARCIA

Adresse du site : www.docvadis.fr/laurence-santini



Validé par

le Comité Scientifique Infectiologie

Les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic sont des centres à la disposition de toute personne qui souhaite savoir si elle a été infectée par le virus du sida ou d'une hépatite B ou C. Ces centres existent dans tous les départements de France et proposent aussi une information sur les infections sexuellement transmissibles (IST), la vaccination contre les hépatites A et B et le papillomavirus, la prescription de moyens contraceptifs, une aide en cas de violence liée à l'orientation sexuelle ou au genre, ainsi qu'une réponse aux troubles et dysfonctions sexuels.

Pourquoi pratiquer un test de dépistage ?

La réalisation d'un test de dépistage du VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine) est un acte volontaire qui peut faire suite à une prise de risque : relation sexuelle non protégée, rupture de préservatif, partage d'une seringue ou de matériel d'injection, blessure avec un objet souillé par du sang. Ce test peut aussi être demandé pour faire le point au sein de son couple, ou en cas de désir de grossesse par exemple.

La transmission du virus VIH ou de l'hépatite B se fait par le sang, le sperme, les sécrétions sexuelles, alors que la contamination par le virus de l'hépatite C est surtout associée à la présence de sang.

Aujourd'hui, une personne sur deux ne connaît pas sa séropositivité VIH avant d'être malade.

À quel moment dois-je pratiquer le test ?

Quelle que soit la raison qui motive votre décision de pratiquer un test, sa réalisation doit respecter un délai minimal de 6 semaines après la dernière prise de risque.

Le test de dépistage utilisé est un test combiné (4ème génération) qui détecte à la fois, les anticorps produits par l'organisme en réaction au virus (test Elisa) et la présence d'un antigène viral (antigène P24). Ce test Elisa combiné permet un délai de résultat raccourci à 6 semaines, entre la date d'exposition supposée au VIH et la date du dépistage (au lieu de 12 semaines avec la méthode plus ancienne des 2 Elisa en parallèle).

Si ce test Elisa est positif, le biologiste doit compléter le diagnostic par un test de confirmation appelé Western Blot. Si ce test de confirmation est positif : un nouveau test devra être pratiqué sur un second prélèvement (une deuxième prise de sang), pour éviter les erreurs d'identification de la personne.

En cas de suspicion d'une infection récente (primo-infection VIH), une mesure directe de la charge virale dans le sang est possible. Un Test de Dépistage Rapide ou TDR, dont le résultat est rendu en moins de 30 minutes, est proposé si le dernier risque d'exposition au VIH est supérieur à 3 mois.

Si le résultat des tests est confirmé positif, une prise en charge médicale est nécessaire dans un bref délai.

□

Comment cela se passe en pratique ?

Ces centres fonctionnent comme leur nom l'indique, de façon anonyme et gratuite. Vous n'avez pas besoin d'ordonnance. Après avoir été accueilli, on vous attribuera un numéro d'identification. Ensuite, vous bénéficierez d'un entretien avec un médecin qui évaluera avec vous vos motivations ou prises de risques.

Selon votre situation, différents tests de dépistage pourront vous être prescrits par le médecin (VIH, hépatite B ou C, syphilis, Chlamydia vaginal chez la fille de moins de 25 ans) puis seront réalisés par l'infirmière. Vous n'avez pas besoin d'être à jeun pour ces tests.

La remise des résultats se fera environ une semaine plus tard, lors d'une consultation médicale.

Ces différents moments privilégiés sont pour vous, l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez aborder, au médecin ou à l'infirmière.

□

Dois-je prendre un rendez-vous ?

Sachez que le plus souvent il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous avant de vous rendre au Gegidd. Néanmoins, avant de vous déplacer, il est prudent de vous renseigner pour vérifier la disponibilité des équipes ou identifier les périodes d'affluence.

□

Mon médecin généraliste peut-il me prescrire un test VIH ?

Oui. Muni d'une prescription médicale, vous pourrez aller faire le test VIH de dépistage dans un laboratoire d'analyses privé recommandé par votre médecin. Ce test est remboursé à 100 % par la Sécurité Sociale lorsqu'il est effectué dans un laboratoire d'analyses médicales. Le résultat est adressé à votre médecin qui se chargera de vous en faire le compte rendu.

La consultation médicale est également remboursée par la Sécurité Sociale et votre mutuelle, si vous en possédez une.

□

Où puis-je trouver un centre de dépistage ?

Les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnosti existent dans tous les départements français. Vous pouvez les trouver en contactant SIDA Info Service - 0 800 840 800 ou en consultant

les sites www.sida-info-service.org et <http://www.cegidd.fr>. Vous pouvez également vous adresser à des centres de planification et d'éducation familiale.

Le traitement d'urgence lors d'une prise de risque et/ou d'une exposition au VIH n'est pas proposé dans les centres de dépistage anonymes et gratuits, mais uniquement dans les services hospitaliers spécialisés et les services d'urgence.

La protection contre ces infections doit rester une priorité au quotidien, notamment grâce à l'usage du préservatif.

□